



14 janvier 2019

(19-0209)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD  
SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE  
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

**NOTIFICATION DE L'ENGAGEMENT D'UN RÉEXAMEN AU TITRE  
DE L'ARTICLE 7:2 CONCERNANT LA PROROGATION  
D'UNE MESURE DE SAUVEGARDE**

THAÏLANDE

*(Produits plats en acier laminé à chaud contenant certaines  
quantités d'éléments d'alliage)*

*Supplément*

La communication ci-après, datée du 11 janvier 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande.

En ce qui concerne la notification par la Thaïlande de l'engagement d'un réexamen au titre de l'article 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes concernant la prorogation de la mesure de sauvegarde (document de l'OMC G/SG/N/6/THA/2/Suppl.2-G/SG/N/14/THA/2/Suppl.1) datée du 16 juillet 2018, la Thaïlande notifie au Comité des sauvegardes que l'enquête en matière de sauvegardes concernant les importations de produits plats en acier laminé à chaud contenant certaines quantités d'éléments d'alliage menée par son autorité compétente a été close sans qu'une mesure de sauvegarde soit prorogée.

**1 DATE À LAQUELLE LA MESURE A CESSÉ DE S'APPLIQUER**

Il est projeté que la mesure prenne fin le 27 février 2019.

**2 DÉSIGNATION PRÉCISE DU PRODUIT EN CAUSE**

Les produits visés par l'enquête sont les produits plats en acier laminé à chaud contenant certaines quantités d'éléments d'alliage.

Les produits visés par l'enquête relèvent des 28 sous-positions suivantes du Tarif douanier thaïlandais:

72253090010,	72253090021,	72253090022,	72253090023,	72253090024,
72253090032,	72253090042,	72253090090,	72254090010,	72254090024,
72254090034,	72254090090,	72269110010,	72269110021,	72269110022,
72269110023,	72269110024,	72269110032,	72269110042,	72269110090,
72269190010,	72269190021,	72269190022,	72269190023,	72269190024,
72269190032,	72269190042,	72269190090,	originares ou exportés de divers pays.	

---

### **3 RÉFÉRENCE DU DOCUMENT DE L'OMC DANS LEQUEL FIGURE LA NOTIFICATION DE LA MESURE INITIALE PRÉSENTÉE AU TITRE DE L'ARTICLE 12:4 OU DE L'ARTICLE 12:1 C), SELON LE CAS**

Référence du document de l'OMC dans lequel a été notifiée l'application initiale de la mesure

- Ouverture de l'enquête initiale,  
G/SG/N/6/THA/2 (30 novembre 2012)
- Imposition de mesures provisoires,  
G/SG/N/7/THA/2-G/SG/N/8/THA/2-G/SG/N/11/THA/2 (7 février 2013)
- Mesure définitive projetée,  
G/SG/N/7/THA/2/Suppl.2-G/SG/N/8/THA/2/Suppl.2-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.1 (30 juillet 2013)
- Imposition de la mesure définitive,  
G/SG/N/8/THA/2/Suppl.3-G/SG/N/10/THA/2-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.2 (23 septembre 2013)
- Notifications au titre de l'article 9, note de bas de page 2,  
G/SG/N/10/THA/2/Suppl.1-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.3 (5 novembre 2014),  
G/SG/N/10/THA/2/Suppl.2-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.4 (29 décembre 2015),  
G/SG/N/10/THA/2/Suppl.3-G/SG/N/11/THA/2/Suppl.5 (2 mars 2016)
- Notification de l'engagement d'un réexamen au titre de l'article 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes concernant la prorogation de la mesure de sauvegarde,  
G/SG/N/6/THA/2/Suppl.2-G/SG/N/14/THA/2/Suppl.1 (16 juillet 2018)

### **4 RAISON POUR LAQUELLE LA MESURE A CESSÉ DE S'APPLIQUER**

Suite au réexamen, le Comité des mesures de sauvegarde de la Thaïlande n'a constaté aucun dommage grave ni menace de dommage grave. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire perdurer la mesure de sauvegarde.

### **5 DÉLAIS PRÉVUS POUR QUE LES PARTIES INTÉRESSÉES FORMULENT DES OBSERVATIONS AINSI QUE TOUTES AUTRES PROCÉDURES RELATIVES À LA DÉCISION DE NE PLUS APPLIQUER LA MESURE**

Les parties intéressées qui souhaitent formuler des observations sur l'abrogation projetée d'une mesure de sauvegarde et assister à l'audience publique devraient présenter leurs observations au Département du commerce extérieur (DFT) d'ici au 29 janvier 2019 et fournir la liste des participants (nom et fonction), au plus tard le 25 janvier 2019.

Une audience publique à laquelle pourront prendre part les parties intéressées directement concernées par la présente procédure a été prévue le 29 janvier 2019, à 10 heures, dans la salle 1601 du Department of Foreign Trade Building, à l'adresse suivante:

Department of Foreign Trade (DFT), Ministry of Commerce of Thailand  
563 Nonthaburi Road, Bangkasor, Meung Nonthaburi 11000 THAÏLANDE  
Téléphone: (662) 547-4738 Fax: (662) 547-4741  
Courrier électronique: [butrade@moc.go.th](mailto:butrade@moc.go.th), [ochissp@moc.go.th](mailto:ochissp@moc.go.th)

---